

MODALITÉS DE VENTE STANDARD

Toutes les opérations de vente sont régies par la documentation de LUMEC se rapportant aux modalités de vente. LUMEC n'est pas liée par le bon de commande du client et l'acceptation de ce bon de commande est expressément subordonnée à l'acceptation, par ledit client, des modalités de vente standard de LUMEC (les « modalités standard »), telles qu'énoncées aux présentes (ou telles que modifiées et publiées à l'occasion par LUMEC). Ces modalités standard ne peuvent être modifiées, sauf en vertu d'un document écrit signé par un dirigeant de LUMEC au siège social de l'entreprise. L'ensemble des modalités, des garanties et des conditions régissant chaque opération de vente se retrouvent dans les modalités standard et sur la facture applicable de LUMEC, et ces modalités standard ne peuvent être altérées, modifiées ou changées par le client, ni par un agent manufacturier ou un représentant des ventes de LUMEC, verbalement ou autrement.

- > **ANNULATION DE COMMANDE/SUSPENS DE CRÉDIT.** L'annulation, par le client, d'une commande dont il avait été accusé réception pourra entraîner des frais établis à la discrétion de LUMEC. Si une annulation est demandée après la réception des dessins approuvés par LUMEC et l'émission de la commande, des frais s'appliqueront de la manière prévue ci-après. L'annulation partielle d'une commande pourra avoir une incidence sur les frais de transport prépayés et si la valeur de la commande est inférieure à la valeur minimale établie, les frais de transport seront facturés. Tout ajout de produits à une commande ayant déjà été traitée entraînera la création d'une nouvelle commande aux fins de l'établissement des frais de transport. Si un client a un problème de crédit, LUMEC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler sa commande jusqu'à ce que ce problème ait été réglé de manière satisfaisante. Si un problème de crédit amène LUMEC à aviser le client que sa commande sera peut-être annulée ou mise en suspens, ledit client sera réputé avoir contrevenu aux modalités des présentes si sa commande finit par être annulée et tous les frais d'annulation, qui pourront équivaloir à la valeur totale de la commande, s'appliqueront, à moins que ledit client fasse un paiement comptant à l'avance ou prenne d'autres arrangements jugés satisfaisants par LUMEC.
- > **PROTECTION DES PRIX INDIQUÉS DANS UNE SOUMISSION.** Tous les prix peuvent être changés sans préavis. Les taxes fédérales, provinciales, territoriales ou locales ne sont pas comprises dans les prix publiés ou proposés. Toutes les soumissions et commandes et tous les contrats devront être définitivement approuvés, acceptés ou confirmés par écrit par LUMEC, conformément aux présentes modalités de vente standard. Les soumissions seront valides pour une période de trente (30) jours, et les prix confirmés relativement à des commandes reportées ou en suspens seront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.
- > **MODALITÉS DE PAIEMENT.** Le montant net des commandes doit être payé dans les 30 jours et un rabais d'un pour cent est appliqué à toute commande réglée dans un délai de 10 à 25 jours. Pour profiter de ce rabais, le client doit respecter les conditions suivantes : dans le cas d'une facture datée du 1^{er} au 15^e jour du mois, le paiement doit être effectué au plus tard le 25^e jour du même mois, et dans le cas d'une facture datée du 16^e au dernier jour du mois, le paiement doit être effectué au plus tard le 10^e jour du mois suivant, le sceau de la poste faisant foi de ces dates. Des frais de service mensuels de 1 % s'appliqueront à tous les comptes en souffrance. Le client devra rembourser à LUMEC tous frais juridiques qu'elle aurait engagés pour prendre des mesures judiciaires afin de recouvrer un montant en souffrance aux termes des présentes modalités de vente standard.

- > **TRANSPORT ET RÉCLAMATIONS AFFÉRENTES.** Toutes les ventes sont franco à bord à l'usine, port prépayé, et sont permises pour des commandes de 5 000 \$ et plus devant être livrées à la destination la plus proche desservie par un transporteur public (déchargement non compris) à l'intérieur du Canada et des 48 États américains voisins. En ce qui a trait aux commandes de 5 000 \$ et plus devant être expédiées au Yukon, au Nunavut ou dans les Territoires du Nord-Ouest, LUMEC paiera à l'avance les frais d'acheminement de la commande au point de déchargement désigné desservi par un transporteur public. L'itinéraire et le mode de transport seront établis par LUMEC, sauf si le client en a décidé autrement et qu'il a fait une demande appropriée à cette fin, auquel cas il devra assumer tous frais supplémentaires éventuels. La cargaison doit être déchargée promptement car LUMEC ne paiera aucuns frais de stationnement. Le client doit inspecter la marchandise au moment où elle lui est livrée et signaler tout vice ou défaut apparent à LUMEC dans les dix (jours) suivant cette livraison, faute de quoi il sera présumé de façon concluante que les produits ont été livrés en conformité avec les modalités du contrat. L'endommagement ou la perte de produits en cours de transport doit être signalé par écrit sur le bon de livraison du transporteur. LUMEC fournira au client toute l'aide nécessaire pour déposer une réclamation auprès du transporteur. Toutefois, ledit client ne peut reporter un paiement dans l'attente du règlement d'une telle réclamation. Le client doit commander à nouveau tout produit de rechange dont il a besoin et cette nouvelle commande sera assujettie aux présentes modalités de vente standard.
- > **EXPÉDITION ET LIVRAISON.** Toutes les dates d'expédition et de livraison indiquées dans les soumissions, accusés de réception ou autres documents de LUMEC sont des dates probables ayant été établies avec le plus de précision possible et il ne s'agit donc pas de dates garanties. L'expédition et la livraison de produits peuvent faire l'objet de retards imputables à toutes sortes de facteurs ou de situations échappant à la volonté raisonnable de LUMEC, y compris des services de transport inadéquats; l'impossibilité de trouver des matières premières ou des fournitures, du carburant ou une source d'alimentation en courant; un incendie, une inondation, une tempête de vent ou d'autres cas fortuits; une grève, un lock-out ou un autre conflit de travail; une ordonnance ou une loi établie par des autorités; ou toute autre cause de nature semblable ou différente. LUMEC ne pourra être tenue responsable de frais ou dépenses engagés par une partie en raison d'une expédition ou d'une livraison effectuée après la date approximative établie, ni de préjudices subis par ladite partie pour le même motif.
- > **COMMANDE MINIMALE.** Seules les commandes d'une valeur comptable minimale de 300 \$ seront acceptées, ce seuil étant toutefois de 100 \$ dans le cas des commandes de pièces de rechange. Les commandes spéciales ou personnalisées sont assujetties à des valeurs minimales plus élevées, établies à la discrétion de LUMEC.
- > **RETOURS.** Les commandes acceptées par LUMEC pour des produits personnalisés, modifiés ou spécialement fabriqués ne peuvent être annulées et les produits ainsi commandés ne peuvent être retournés. Toutes les demandes de retour de produits standard doivent être faites dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de leur facturation, et les produits retournés seront acceptés seulement s'ils sont toujours vendables. Aucun produit retourné ne sera accepté s'il n'est pas accompagné d'une autorisation de retour de produit, laquelle autorisation ne sera valide que si elle a été émise par le coordonnateur des ventes. Des frais de restockage et de remise en état d'au moins 35 % plus la totalité des frais de transport s'appliqueront à tout retour de produit.

> **FRAIS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION DE COMMANDE.**

Après réception des dessins approuvés et émission de la commande, les frais suivants s'appliqueront :

- Produits standard : 35 % du prix de vente.
- Tous les produits LMS et personnalisés : 100 % du prix de vente.

Les frais minimums suivants s'appliquent à la modification d'un produit effectuée après l'émission d'une commande et l'établissement de son calendrier d'exécution :

- 2 semaines après l'émission – 10 % de la valeur de la commande;
- 4 semaines après l'émission – 20 % de la valeur de la commande;
- 6 semaines après l'émission – 50 % de la valeur de la commande;
- 1 semaine avant l'expédition – aucune modification ne sera acceptée sans révision complète du prix et ce prix pourra devoir être rajusté à la hausse, jusqu'à concurrence du coût complet du produit en cause.

NOTE : toute modification apportée à une commande entraînera automatiquement l'établissement d'un nouveau calendrier d'expédition et les frais de transport minimums pourront eux aussi devoir être révisés (les frais de transport autorisés pourront être annulés ou rajustés).

- > **GARANTIE LUMEC.** Voir l'autre document intitulé « Garantie relative aux produits et au fini de surface de Lumec », qui est intégré aux présentes par renvoi.
- > **LOIS APPLICABLES.** Les présentes modalités standard régissent toutes les ventes effectuées par LUMEC. Aux États-Unis, les dispositions s'appliquant à ces ventes aux termes des présentes sont énoncées à l'article 2 de l'*Uniform Commercial Code* tel qu'applicable dans l'État de destination. La *Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises* est par les présentes déclarée inapplicable en ce qui concerne les ventes de LUMEC.